



COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

9405, RUE SHERBROOKE EST, MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA H1L 6P3

Téléphone : 514 356-8888 ■ Télécopieur : 514 788-1254 ■ Courriel : csfef@csq.qc.net

Représentation en France : 46, ave d'Ivry, 75647, Paris, CEDEX 13 ■ Courriel : csfef@snes.edu

Téléphone : + 33 1 40 63 28 32 ■ Télécopieur : + 33 1 40 63 29 68 ■ Adresse Web : www.csfef.org

**DÉCLARATION FINALE DE LA XIII^e RENCONTRE DU CSFEF
À Kinshasa les 3 et 4 septembre 2012
APPEL AUX CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT**

***Les enjeux environnementaux et économiques en éducation face à la
gouvernance mondiale.***

Les syndicats de l'Éducation CSC (Belgique), SNEP et SYNEMP (Bénin), SNESS (Burkina-Faso), STEB (Burundi), FECASE (Cameroun), AEFO/FCE (Canada), FETRASSEIC (Congo), SNEPPCI et SYNESCI (Cote d'Ivoire), SNES-FSU et SNUipp-FSU (France), UNSA Éducation (France), SLECG (Guinée), SNEC (Mali), SNEM (Mauritanie), SNE-FDT (Maroc), SNEN (Niger), CSQ (Québec), SNEP (Rwanda), CSC, FENECO et SYECO (RDC), FSEC (RCA), Spiru Haret (Roumanie), SNEEL (Sénégal), SER (Suisse), FESEN (Togo), SGEB-UGTT (Tunisie) ainsi que la Fédération des Associations de Parents d'Élèves d'Afrique (FAPE) se sont réunis à Kinshasa les 3 et 4 septembre 2012.

La 13^e rencontre du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF) affirme l'apport indispensable de l'éducation publique pour le développement durable.

Le Sommet de la Terre de Rio de 1992 avait suscité beaucoup d'espoir et permis la conclusion d'ententes majeures entre les États (Agenda 21 et les conventions sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification). Force est de constater que Rio + 20 n'a pas su insuffler le nouvel élan souhaité pour l'implantation du développement durable à l'échelle mondiale.

Si la déclaration finale a eu le mérite de rappeler aux chefs d'État la vision commune recherchée et de réaffirmer l'importance de respecter tous les engagements pris en faveur du développement durable depuis le Sommet de la Terre de 1992, elle se caractérise par l'absence de cibles contraignantes et d'engagements financiers fermes.

Le CSFEF exprime sa profonde préoccupation devant les engagements minimaux de la déclaration officielle concernant l'éducation. Par ailleurs, il craint une dérive de l'éducation au développement durable, centrée sur une vision plus utilitariste que tournée vers une formation de citoyennes et de citoyens aptes à prendre des décisions allant dans l'intérêt de tous et de la protection de l'environnement.

Le concept d'économie verte tel que présenté simplifie la notion de développement durable au seul pilier économique, et ne remet pas en question les modes actuels de développement ayant conduit à la crise environnementale et à l'accroissement des inégalités dans le monde.



Le CSFEF est inclus
dans l'Internationale
de l'Éducation

Président
Roger Ferrari
FSU
(FRANCE)

Secrétaire général
Gabriel Marchand
CSQ
QUÉBEC (CANADA)

Déléguée générale
Clothilde Mandimba
FETRASSEIC
(CONGO)

Délégué général
Mamadou Soro
SYNESCI
(COTE D'HIVOIRE)

Trésorier
Réjean Laroche
AEFO-FCE
(CANADA)

Toute correspondance sera acheminée au secrétaire général.

L'éducation essentielle pour le développement durable

C'est à travers l'éducation que les jeunes peuvent acquérir les outils nécessaires leur permettant de devenir des acteurs réels du développement durable. Or les budgets consacrés à l'éducation subissent de plein fouet la crise économique. Cela se traduit, selon les cas, par des suppressions d'emploi, une baisse du pouvoir d'achat voire une diminution de revenu, des retards sur le versement des salaires, la perte de qualité de l'emploi (recrutement d'enseignants contractuels, dégradation des conditions de travail, dévalorisation du métier).

Le CSFEF affirme que la sortie de cette crise passe par un investissement accru dans l'éducation publique. Les syndicats demandent aux dirigeants réunis au XIVème Sommet de la francophonie à Kinshasa, en République Démocratique du Congo :

- de fixer le niveau des budgets consacrés à l'éducation dans chaque pays à au moins 6 % du PIB;
- d'atteindre, pour les pays de l'OCDE, le seuil minimum de 0,7 % du PIB consacré à l'aide publique au développement afin d'investir les sommes supplémentaires nécessaires pour financer les objectifs de l'Éducation Pour Tous fixés par l'UNESCO et notamment la scolarisation des filles;
- de soutenir la mise en place d'une taxe sur les transactions financières destinée à soutenir l'Éducation Pour Tous;
- d'engager une revalorisation de la profession enseignante et des salaires, et de favoriser le dialogue social en éducation;

L'éducation au développement durable, une nécessité

Au-delà de l'acquisition des apprentissages fondamentaux, les jeunes doivent avoir accès à la compréhension du monde pour agir en vue d'un avenir viable. Le développement durable doit non seulement aborder les volets environnement et économie mais aussi les autres piliers que sont le social et le culturel. La démocratie, le respect des droits des salariés, dont ceux de l'éducation, l'accès à une protection sociale pour tous et le respect de la culture propre à chaque peuple, ne sauraient être négligés dans cette éducation.

Le CSFEF demande aux chefs d'état et de gouvernement :

- d'intégrer formellement l'éducation et la formation au développement durable dans les plans d'action et les stratégies gouvernementales en faveur du développement durable;
- que l'EDD ait une place significative dans l'éducation et qu'elle soit intégrée de façon transversale dans les programmes et les activités scolaires et extra-scolaires.
- que l'EDD soit intégrée dans la formation initiale et continue des personnels de l'éducation.

Favoriser la coopération en EDD entre les états et au sein des états

Les pays ont développé des expériences porteuses en matière d'éducation relative à l'environnement et plus récemment d'EDD. Ces expériences et ces pratiques demeurent trop isolées.

- Le CSFEF demande à l'OIF de mettre en place une structure de coopération en matière d'EDD au sein de l'espace francophone. Il souhaite que l'IEPF appuie les initiatives de coopération Nord/Sud et Sud/Sud de la société civile en matière de formation, de conception et de partage d'outils pédagogiques en EDD.
- Afin de favoriser la cohérence des actions, l'échange d'expertise et l'émergence de solutions novatrices en EDD, il invite les chefs d'état et de gouvernement à créer des comités interministériels en EDD avec la participation des syndicats de l'éducation et des ONG œuvrant en EDD.

Pas d'économie verte sans un autre cadre de gouvernance mondiale

L'économie verte, telle que présentée dans la Déclaration finale de Rio +20, ne pourra pas tenir les objectifs visés de contribuer au développement durable et à l'élimination de la pauvreté sans qu'y soient associés des mécanismes d'encadrement au plus haut niveau. Le concept laisse trop de place à l'interprétation et risque de restreindre le développement durable à sa seule composante économique, voire à la croissance économique durable. Elle ne pourra atteindre ses objectifs que si l'exploitation des ressources naturelles tient compte des limites écologiques des écosystèmes, si elle constitue un levier pour des emplois durables et respectueux des droits des travailleurs et si elle assure l'accès à ces ressources pour les populations, qui doivent aussi bénéficier des revenus de cette exploitation. En ce sens l'économie verte doit œuvrer pour engendrer un maximum de bienfaits sociaux et pour éviter les répercussions néfastes sur l'environnement et la société. Le CSFEF doute que les mécanismes de réglementations actuelles, au plan national et international, contribuent à faire de l'économie verte un réel moyen de tendre vers un développement durable.

Le CSFEF demande aux chefs d'État et de gouvernement :

- d'appuyer la création d'un organisme mondial du DD, indépendant et placé sous l'égide de l'ONU, comprenant des règles de participation représentative, transparentes, démocratiques, reconnaissant la diversité des situations et des thématiques. L'organisme devra faire preuve de vigilance, laissant une place importante à la société civile et à la communauté scientifique indépendante de tous groupes de pression, basant ses décisions sur des faits concrets. Cette organisation devra prévoir l'application de règles assurant la justice et l'équité sociale et environnementale, disposer des pouvoirs nécessaires pour encadrer et rappeler à l'ordre les entreprises dont les pratiques portent atteinte à l'environnement et à la société.
- d'œuvrer à la création d'une contribution internationale des entreprises multinationales, qui exploitent les ressources naturelles, au profit de l'éducation, la formation et la santé.
- Contribuer avec les organisations responsables à assurer une juste répartition des richesses et à lutter contre les échappatoires fiscaux.